

# Les affaires criminelles déclarées par la police diminuent au cours des premiers mois de la pandémie, alors que les demandes d'intervention liées à des querelles de ménage sont à la hausse

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

Au cours des quatre premiers mois de la pandémie de COVID-19, 17 services de police au Canada ont déclaré une diminution de 16 % de certaines affaires criminelles, comparativement à la même période de l'année précédente. En revanche, le nombre de demandes d'intervention auxquelles ont répondu ces services de police a augmenté de 7 % (**correction**) au cours des premiers mois de la pandémie, en particulier les demandes liées à des vérifications du bien-être et à des querelles de ménage.

Depuis le début de la pandémie, Statistique Canada s'est engagé à mesurer les répercussions de la COVID-19 sur la vie quotidienne des Canadiens. L'examen des niveaux de criminalité est un élément important qui contribue à la compréhension du bien-être des personnes et des collectivités en cette période difficile. Bien que de nombreux pays aient signalé une diminution du nombre de crimes déclarés par la police alors que les mesures rigoureuses de confinement mises en place au début de la pandémie étaient en vigueur, de nombreuses organisations au Canada et à l'étranger ont soulevé des préoccupations au sujet de l'augmentation de la violence familiale dans ces circonstances. Dans le cadre d'une enquête par panel en ligne menée en avril, Statistique Canada a demandé aux Canadiens dans quelle mesure ils ressentaient de l'inquiétude à l'égard de différents aspects liés à la COVID-19. Le communiqué [Répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens : premiers résultats de l'approche participative](#) a révélé que 10 % des femmes et 6 % des hommes ont déclaré qu'ils étaient préoccupés par la possibilité que de la violence soit perpétrée à la maison.

## Diminution de certaines affaires criminelles déclarées par la police au cours des quatre premiers mois de la pandémie

Une collecte de données mensuelle spéciale menée auprès de 17 services de police pour obtenir un aperçu des crimes déclarés par la police pendant la pandémie révèle une baisse du nombre d'affaires criminelles pour certaines infractions au cours des quatre premiers mois de la pandémie par rapport à l'année précédente. Ensemble, les services de police qui ont participé à la collecte de données mensuelle au cours de la période allant de mars à juin 2020 ont fait état d'une diminution de chacun des 13 types de crimes visés par la collecte, ce qui représente un recul global de 16 %. Étant donné que les 17 services de police qui ont participé à la collecte représentent certains des plus grands services de police au Canada (p. ex. la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, le Service de police de Toronto et le Service de police de Vancouver), qui desservent environ 59 % de la population du pays, et que les infractions criminelles incluses dans la collecte comprennent plusieurs types d'infractions graves (p. ex. les agressions sexuelles, les voies de fait, le vol qualifié et l'introduction par effraction), il convient d'interpréter avec prudence les constatations issues de cette activité de collecte de données et de ne pas interpréter les résultats comme étant représentatifs de l'ensemble des crimes déclarés par la police au Canada (voir la note aux lecteurs pour obtenir plus d'explications sur les services de police et les types de crimes inclus).

## Baisse du nombre d'agressions sexuelles, de voies de fait et de crimes contre les biens signalés aux services de police

Au cours des premiers mois de la pandémie, les services de police participant à l'étude ont constaté une diminution de 27 % (**correction**) du nombre d'agressions sexuelles signalées, y compris celles commises par des personnes autres que des membres de la famille (-27 %) (**correction**) et par des membres de la famille (-18 %), comparativement à la même période de l'année précédente. Le nombre de voies de fait signalées a également diminué, y compris celles commises par des personnes autres que des membres de la famille (-12 %) et, dans une



---

moindre mesure, par des membres de la famille (-4 %). Les enquêtes sur la victimisation ont révélé que les taux de signalement à la police des agressions sexuelles et de la violence conjugale étaient plus faibles que ceux associés à d'autres types de crimes. Des diffusions précédentes ont montré que, dans le cas des victimes de violence, surtout à la maison, il peut être encore plus difficile d'obtenir de l'aide pendant la pandémie en raison des contacts restreints avec les réseaux et les sources de soutien, tant officiels (écoles, conseillers et services aux victimes) qu'informels (famille et amis). Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, veuillez consulter [La pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les services aux victimes au Canada](#).

## **Baisse du nombre de crimes contre les biens et d'affaires de conduite avec les facultés affaiblies déclarés pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19**

Comme les villes et les collectivités ont fermé leurs portes et que les résidents étaient confinés à la maison, il n'est guère surprenant que la police ait déclaré une baisse de certains des types de crimes contre les biens les plus courants. De mars à juin 2020, les services de police participant à cette étude ont fait état de baisses prononcées du nombre d'affaires de vol à l'étalage (-46 %), d'introduction par effraction dans des résidences (-22 %) et de vol de véhicules à moteur (-15 %) par rapport à la même période en 2019. Bien que les entreprises étaient en grande partie fermées et que bon nombre d'entre elles n'étaient pas surveillées, les services de police participant à l'étude ont tout de même déclaré une diminution de 6 % des introductions par effraction dans d'autres types de propriétés que des résidences au cours des premiers mois de la pandémie. Le vol qualifié, qui est défini comme un vol comportant de la violence ou une menace d'en faire usage, a également connu une baisse notable (-20 %).

Bien que certaines préoccupations aient été soulevées au sujet d'une augmentation des affaires de conduite avec facultés affaiblies au début de la pandémie, les services de police participant à l'étude ont fait état d'une baisse de 14 % de ces affaires par rapport à la même période de l'année précédente. Cela peut s'expliquer par les fermetures imposées par la loi qui ont fait en sorte que moins de gens ont circulé sur les routes et fréquenté les restaurants et les bars. Un autre facteur peut être l'application moins proactive de la loi par la police à une époque où certains services de police étaient aux prises avec des problèmes de disponibilité des agents en raison d'absences liées à la pandémie.

Les résultats d'un communiqué précédent, [Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle depuis la pandémie de COVID-19](#), concordent avec les données récentes de la police. Parmi les 43 000 personnes qui ont participé à un projet de collecte de données sur les perceptions à l'égard de la sécurité réalisé selon une approche participative du 12 au 25 mai, 50 % estimaient que le niveau de criminalité dans leur voisinage était inchangé depuis le début de la pandémie, 15 % estimaient qu'il avait diminué et 11 % croyaient qu'il avait augmenté. Environ le quart ne savaient pas si le niveau de criminalité avait changé dans leur voisinage.

## **Hausse des demandes d'intervention à la police pendant les premiers mois de la pandémie**

La police exerce de nombreuses fonctions, y compris le fait de répondre aux événements qui sont directement liés à la sécurité et au bien-être du public, même s'ils ne sont pas de nature criminelle. La police appelle souvent ces événements des demandes d'intervention. De mars à juin 2020, il y a eu une augmentation des demandes d'intervention auxquelles les services de police participant à l'étude ont répondu. Plus particulièrement, les services de police qui ont été en mesure de déclarer des données sur les demandes d'intervention ont vu une augmentation du nombre de demandes liées à des vérifications du bien-être général (mieux-être) (+12 %), à des querelles de ménage (+12 %) et à des problèmes de santé mentale, comme une personne en crise émotionnelle (+11 %). Les appels à la police classés comme des querelles de ménage ou des conflits familiaux peuvent comprendre tout incident allant d'une altercation verbale à des signalements de violence à une résidence.

Une augmentation des demandes d'intervention liées à une vérification du bien-être et des signalements de querelles de ménage révèle les risques associés à l'isolement social et peut-être les préoccupations de membres de la famille, d'amis et de voisins. Comme l'a indiqué le communiqué [Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle depuis la pandémie de COVID-19](#), près de 8 participants sur 10 à un projet de collecte par approche participative estimaient qu'il était plutôt ou très probable que leurs voisins appellent la police s'ils étaient témoins, auditifs ou oculaires, d'actes apparemment violents, perpétrés au domicile d'une autre personne — un signe de cohésion sociale en période difficile.

Pendant une pandémie, une augmentation des appels liés à la santé mentale est aussi à prévoir. Les résultats du projet de collecte par approche participative et d'une enquête probabiliste par panel en ligne fournissent des éléments de preuve de l'incidence négative de la pandémie sur la santé mentale des personnes, en particulier en raison de la distanciation physique, de l'isolement social et des pertes financières subies par de nombreuses personnes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [La santé mentale des Canadiens durant la pandémie de COVID-19](#).

## **Les services de police ont participé à l'application des mesures liées à la gestion de la pandémie**

Pendant la pandémie de COVID-19, la police ainsi que les agents de la santé publique et les agents chargés de l'application des règlements sont responsables d'appliquer les lois liées à la lutte contre la pandémie. Il s'agit notamment des règlements municipaux, des lois provinciales et territoriales sur l'état d'urgence sanitaire et de la loi fédérale intitulée *Loi sur la mise en quarantaine*. Habituellement, les services de police locaux n'appliquent pas les règlements municipaux. De plus, l'application des lois provinciales ou territoriales sur l'état d'urgence sanitaire est une responsabilité partagée avec les agents de la santé publique. Par conséquent, les données sur ces mesures d'application de la loi rendent compte de la participation des services de police et pas nécessairement du nombre d'affaires.

Les 15 services de police qui ont fourni des données sur l'application des lois provinciales et territoriales liées à la pandémie ont déclaré avoir participé à l'application de ces lois pour 11 602 infractions à ces lois. Le nombre d'infractions à ces lois le plus élevé a été déclaré en avril, et représentait 41 % de la participation des services de police aux mesures d'application de la loi de mars à mai (les comparaisons d'un mois à l'autre ne sont pas effectuées avec le mois de juin en raison de données manquantes).

**Tableau 1**  
**Certains crimes déclarés par la police et demandes d'intervention pendant la pandémie de COVID-19, mars à juin 2020 (correction)**

	Mars à juin 2019	Mars à juin 2020	Différence par rapport à 2019	
	nombre	nombre	nombre	variation en pourcentage
<b>Certaines infractions et demandes d'intervention<sup>1,2</sup></b>				
<b>Certaines infractions</b>				
<b>Total des infractions criminelles</b>	<b>242 392</b>	<b>202 639</b>	<b>-39 753</b>	<b>-16,4</b>
Total des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3)	55 769	49 405	-6 364	-11,4
Voies de fait commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	32 681	28 702	-3 979	-12,2
Voies de fait commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	13 679	13 084	-595	-4,3
Voies de fait où le type de lien est inconnu	9 409	7 619	-1 790	-19,0
Total des agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3)	6 249	4 586	-1 663	-26,6
Agressions sexuelles commises par une personne non apparentée (niveaux 1, 2 et 3)	3 859	2 828	-1 031	-26,7
Agressions sexuelles commises par un membre de la famille (niveaux 1, 2 et 3)	1 040	856	-184	-17,7
Agressions sexuelles où le type de lien est inconnu	1 350	902	-448	-33,2
Menaces	11 677	10 465	-1 212	-10,4
Menaces proférées par une personne non apparentée	7 033	6 179	-854	-12,1
Menaces proférées par un membre de la famille	1 476	1 522	46	3,1
Menaces où le type de lien est inconnu	3 168	2 764	-404	-12,8
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public (niveau 1)	2 002	1 891	-111	-5,5
Total des vols qualifiés	4 442	3 543	-899	-20,2
Conduite dangereuse causant des lésions corporelles ou la mort	130	99	-31	-23,8
Conduite avec les facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort	147	100	-47	-32,0
Total des introductions par effraction <sup>3</sup>	34 742	30 249	-4 493	-12,9
Introduction par effraction, non résidentiel	19 093	18 010	-1 083	-5,7
Introduction par effraction, résidentiel	15 353	11 992	-3 361	-21,9
Vol de véhicules à moteur	18 043	15 303	-2 740	-15,2
Vol à l'étalage	30 931	16 696	-14 235	-46,0
Fraude, vol d'identité, fraude d'identité	33 146	31 029	-2 117	-6,4
Défaut de se conformer à une ordonnance	25 646	22 564	-3 082	-12,0
Conduite avec les facultés affaiblies, capacité de conduire affaiblie	19 468	16 709	-2 759	-14,2
<b>Lois provinciales ou territoriales liées à la COVID-19</b>	<b>...</b>	<b>11 602</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
<b>Certaines demande d'intervention<sup>2,4</sup></b>				
<b>Total des demandes d'intervention (correction)</b>	<b>85 997</b>	<b>92 218</b>	<b>6 221</b>	<b>7,2</b>
Querelles de ménage et conflits familiaux	34 632	38 665	4 033	11,6
Arrestation en vertu de la Loi sur la santé mentale	10 529	10 822	293	2,8
Santé mentale — autre	13 759	15 223	1 464	10,6
Suicide ou tentative de suicide	10 744	9 734	-1 010	-9,4
Surdose <sup>5</sup> (correction)	2 227	1 982	-245	-11,0
Vérification du bien-être d'un enfant	186	219	33	17,7
Vérification du bien-être d'une personne — général (correction)	13 711	15 294	1 583	11,5
Affaire liée à la garde d'un enfant — familial (correction)	209	279	70	33,5

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les données déclarées par un échantillon de 17 services de police au Canada. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et la Police régionale de Waterloo n'étaient pas en mesure de fournir des données pour le mois de juin.
2. Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou passés par les agents, et qui ont nécessité l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui a entraîné l'envoi d'un agent). Des renseignements relatifs aux demandes d'intervention ont été déclarés par 14 services de police. La PPO et la Police régionale de Waterloo ont fourni des données sur les demandes d'intervention pour la période allant de mars à mai 2020.
3. Le nombre total d'incidents d'introduction par effraction n'égalait pas la somme des introductions par effraction résidentielles et non-résidentielles rapportées selon le lieu puisque certains services policiers n'ont pas pu rapporter le lieu pour chacun des cas.
4. Certains services de police qui ont fourni des renseignements relatifs aux demandes d'intervention dans l'ensemble n'ont pas été en mesure d'en fournir pour chaque type de demande. En outre, dans certains cas, les services de police n'ont pas été en mesure de séparer les types de demandes tels qu'ils étaient présentés et ont donné des chiffres qui regroupent un ou plusieurs types de demandes. Par exemple, les demandes concernant les conflits familiaux peuvent comprendre des situations de protection d'enfants, et les demandes concernant d'autres questions de santé mentale peuvent comprendre des arrestations en vertu de la Loi sur la santé mentale. Il convient d'interpréter les données sur les demandes d'intervention avec prudence.
5. Les chiffres relatifs aux surdoses ne rendent pas compte de tous les incidents de surdose qui se produisent dans les limites des territoires des services de police, car ce sont souvent les ambulanciers qui interviennent. Si la police ne se présente pas sur les lieux, l'incident ne figurera pas dans les dossiers de la police.

**Source(s) :** Statistiques spéciales sur les crimes déclarés par la police — rapport spécial à Statistique Canada dans le contexte de la COVID-19.

### Note aux lecteurs

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC) réalise une collecte de données d'enquête spéciale auprès d'un échantillon de services de police partout au Canada pour mesurer les répercussions de la COVID-19 sur certains types de crimes et demandes d'intervention. Cette collecte vise en outre à connaître le nombre d'interventions policières pour des infractions aux règlements municipaux ou aux lois provinciales ou territoriales liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le premier rapport de cette collecte spéciale comprend les résultats pour la période de déclaration allant de mars à juin 2020, en comparaison avec ceux de l'année précédente. Les données continueront d'être recueillies mensuellement jusqu'en décembre 2020 et feront l'objet de rapports périodiques.

Pour en savoir davantage sur cette enquête, voir le [Programme de déclaration uniforme de la criminalité](#).

Pour la période de référence allant de mars à juin, 17 services de police ont fourni des données sur une base volontaire, à savoir le Service de police de Calgary; le Service de police d'Edmonton; la Police régionale de Halton; le Corps de police régional de Kennebecasis; le Service de police de London; la Police provinciale de l'Ontario (PPO); le Service de police d'Ottawa; le Service de police de Regina; la Gendarmerie royale du Canada (GRC); la Force constabulaire royale de Terre-Neuve; le Service de police de Saskatoon; le Service de police de Toronto; le Service de police de Vancouver; le Service de police de Victoria; la Police régionale de Waterloo; le Service de police de Winnipeg; la Police régionale de York.

Les services de police qui ont participé à cette enquête desservent environ 59 % de la population canadienne. La GRC, le Service de police d'Edmonton et le Service de police de Winnipeg n'ont pas été en mesure de fournir des données sur les demandes d'intervention; par conséquent, les services de police qui ont fourni ces données desservent 32 % de la population canadienne. Au moment de la présente diffusion, la PPO et la Police régionale de Waterloo n'étaient pas en mesure de fournir des données pour le mois de juin 2020.

Les types de crimes visés par la collecte de données étaient les suivants : voies de fait; agressions sexuelles; voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public; menaces; vol qualifié; conduite dangereuse causant des lésions corporelles ou la mort; conduite avec les facultés affaiblies ou conduite avec les facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort; introduction par effraction; vol de véhicules à moteur; vol à l'étalage; fraude, vol d'identité ou fraude d'identité; défaut de se conformer à une ordonnance.

Les demandes d'intervention sont définies comme des appels reçus par les services de police qui sont effectués par les citoyens ou passés par les agents, et qui ont nécessité l'affectation de ressources policières (p. ex. un appel au 9-1-1 qui a entraîné l'envoi d'un agent).

### Note de correction

Le 22 avril 2021, les données pour les « demandes d'intervention, surdose »; « demandes d'intervention, vérification du bien-être d'un enfant »; et « demandes d'intervention, affaire liée à la garde d'un enfant – familial » ont été corrigées pour l'ensemble des périodes de référence en raison d'une erreur de l'application de certaines catégories sélectionnées.

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).**

**Tableaux disponibles : tableau [35-10-0169-01](#).**

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, veuillez communiquer avec nous au 514-283-8300 ou composer sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou veuillez communiquer avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).